

la Révolution française & les Sans-Culottes

La *sans-culotterie* est la figure par excellence de l'avènement de la République (août 92) : pantalons (ou jupes), souvent rayés aux trois couleurs, sont les étendards de la démocratie nouvelle.

Les « sans-culottes » sont les paysans et artisans qui s'estiment non-représentés par les élus (manouvriers agricoles et apprentis du commerce ou de l'artisanat sont également des sans-culottes).

Sont aussi sans culottes les membres du bas-clergé séculier ou régulier. : nombre d'entre eux se solidarisent alors avec le petit-peuple (bas-peuple/gens-d'en-bas)... et n'hésitent pas à défroquer! Dans le haut-clergé, aristocratique, on porte culotte quand on ne porte pas soutane.

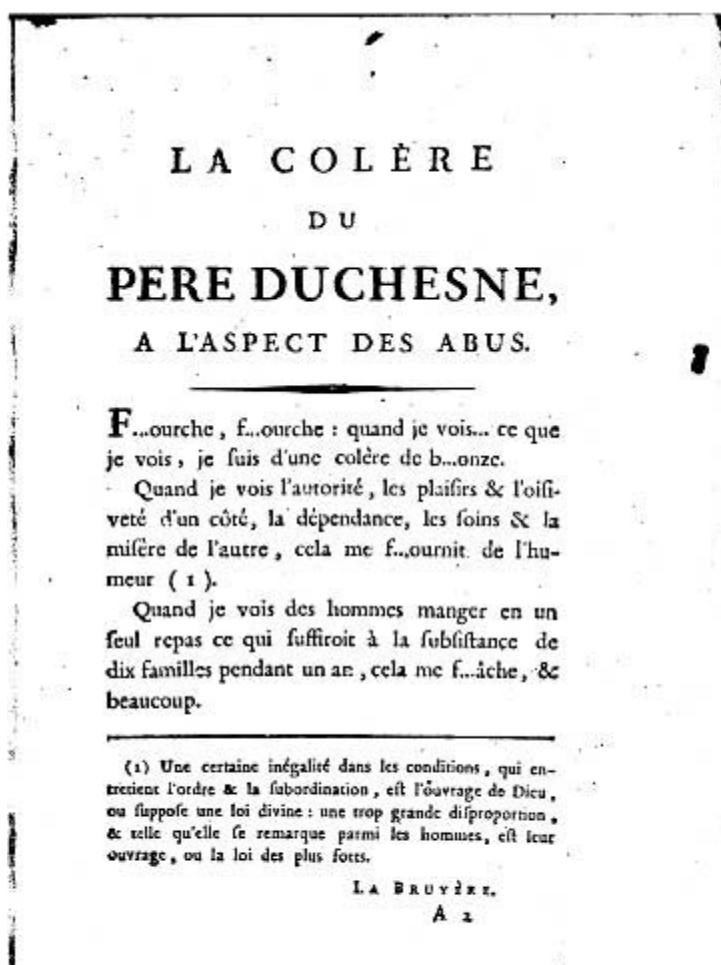
les sans-culottes ne sont pas des « sans voix » :

Parlant au nom des sans-culottes - ou prétendant parler en leur nom - des porte-paroles se lancent dans la publication de journaux +/- influents, dont les plus célèbres sont :

- Camille Desmoulins : *les Révolutions de France et de Brabant* (de 1789 à 91) et *les Révolutions de Paris* (de 89 à 93), puis *Le Vieux cordelier* (en 93 et 94)
- Jean-Paul Marat : *l'Ami du peuple* (de 1789 à 92), 685 Nos,
- Jacques-René Hébert : *le Père Duchesne* (de 1790 à 94), qui reprend le nom de brochures antérieures...

Ces 3 hommes sont des figures majeures de la Révolution-française, et tous 3 disparaissent tragiquement, victimes des passions qu'ils ont suscitées (Desmoulins et Hébert tués par leurs anciens compagnons, Marat par une jeune femme de la petite noblesse du parti des Girondins...) :

- C. Desmoulins (1760-1794) est guillotiné en même temps que Danton et leurs amis le 5 avril 1794
- J.-P. Marat (1743-1793) est assassiné dans sa baignoire le 13 juillet 1793 par Charlotte Corday
- J.-R. Hébert (1757-1794) est guillotiné le 24 mars 1794 avec 18 de ses amis « Hébertistes »



Notons, sur cette page de « *la Colère du père Duchesne, à l'aspect des abus* » de 1789, l'usage pudique de « f... »...

C'est avec le journal de Marat *L'Ami du peuple* que l'épithète *sans-culottes* s'impose. Mais elle est antérieure à la Révolution, et désignait familièrement tout homme ne portant pas la culotte courte avec des bas, ce qui était au XVIII^e siècle le costume ordinaire des nobles et des bourgeois.

Ainsi Robespierre, député du Tiers-état aux Etats généraux de 89 puis élu à la Convention nationale de 92, portait culotte... Sur les gravures d'époque, on ne trouve aucun député aux Etats-généraux de 1789 qui ne porte culotte : c'était très culotté !

Les élections aux Assemblées se font au suffrage censitaire (« cens » = montant minimum d'impôt direct conditionnant le droit de vote) : le pauvre n'a donc pas voix au chapitre...

Remarque : dans une assemblée réunie pour voter l'impôt, ceux qui n'en payent pas ont-ils à donner leurs avis ? Ce suffrage censitaire est aboli par la *Constitution de l'an I* (promulguée le 4/08/93, mais jamais appliquée) : de 1790 à 1794, les sans-culottes donnent donc de la voix ! Après le 9 Thermidor an II (27/07/94), les sans-culottes deviennent des sans-espoir... jusqu'en 1848 = une 2^e République...

1789 = une Révolution « bourgeoise » ?

de l'origine de nos assemblées / notre première *Assemblée Nationale* :

Les Etats généraux, convoqués par Louis XVI le 24 janvier 1789 (pour régler la grave crise financière du royaume) réunissaient 308 députés du clergé, 285 de la noblesse et 621 du tiers-état, soit 1.214 députés.

Le 20 juin 89, quelques 300 députés du Tiers, auxquels s'associent quelques représentants du Clergé et de la Noblesse, réunis dans la salle du jeu de paume à Versailles, y prêtent serment de ne pas se séparer avant l'élaboration d'une Constitution (*Serment du Jeu de paume*). Le 9 juillet 89, cette assemblée devient l' Assemblée nationale constituante*.

Après l'abolition de la féodalité dans la nuit du 4 au 5/08/89 et la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* le 26/08/89, cette Assemblée vote, avant la fin 89, les grands principes de la *Constitution de 1791* qui, sur la base de la souveraineté nationale et de la séparation des pouvoirs, organise la limitation du pouvoir royal.

De nouvelles élections organisées entre le 29 août & le 5 septembre 91 (au suffrage censitaire masculin) désignent 746 nouveaux députés - les députés sortant de la Constituante ayant été déclarés inéligibles à la première législative - lesquels siègent du 1^{er} octobre 91 au 20 septembre 92 sous le nom d' Assemblée législative.

Une nouvelle assemblée élue, pour la première fois en France, au suffrage universel (= non-censitaire) masculin du 2 au 19 septembre 92, afin de donner une nouvelle constitution à la France - rendue nécessaire par la déchéance de Louis XVI lors de la journée du 10 août 92 - va siéger du 21/09/92 au 26/10/95 : on l'appelle Convention. La plupart des 749 députés sont des hommes de loi (dont une majorité d'avocats : plus de 1/3), le monde agricole-&-autre n'est représenté que par 2 ouvriers. Pour le reste la *Convention* est composée de 55 nobles-&-ecclésiastiques. Dans la pratique, cette assemblée n'eut que rarement plus de 350 siégeants au cours de ses séances, et fut soumise en permanence à la pression de la rue (c-à-d. de *délégations* venant accuser tel ou tel député) ou telle et telle *faction*.

* Les débats de l'Assemblée sont alors publiés par *Le Moniteur universel*.



&



Cette révolution agonise à petits feux pendant 5 ans, du 27/07/94 au 09/11/99.

Bonaparte jugea bon d'y mettre terme : *la Révolution n'a que trop duré [...] un dictateur est nécessaire pour sauver la République*. Par le coup d'État du 18 Brumaire An VIII, Bonaparte met fin au régime du Directoire et instaure sa propre dictature = fin à la « révolution » proprement dite.

On ne conteste plus l'autorité en place, la propriété bien ou mal acquise, la sujétion du droit à la force. Bonaparte porte sabre & culottes... la « Révolution française » aura duré 10 ans.